



# SNEP-ACAD

Bulletin du SNEP-FSU de l'académie de Versailles

n°35 Juin 2016



**Bonnes vacances  
à toutes et à tous !**

# Les Brèves de l'acad

## ⇒ Volte-face...

Un professeur EPS coordonnateur demande au Proviseur de son lycée de lui confirmer le maintien de l'IMP au taux de 2 500 € pour la coordination des APSA au titre de la prochaine année scolaire 2016/2017. Alors que la situation de l'EPS est prévue à l'identique que cette année et justifie l'attribution d'une IMP au taux de 2 500 €, le chef d'établissement indique que le volume des IMP avait été divisé par 2 et que cela avait été voté par le CA.

Devant l'indignation et la contestation de notre collègue, le proviseur affirme s'être renseigné auprès du rectorat et que c'était la loi. Notre collègue indique qu'il a été informé par le SNEP-FSU de ses droits et qu'il adressera, en temps utile, un recours au Recteur...

Le lendemain, le même proviseur interpelle notre collègue pour lui dire qu'après nouveau contact avec le rectorat, la coordination sera bien indemnisée par une IMP de 2 500 €.

## ⇒ TZR, droits réduits !

Affecté, en tant que TZR, à l'année dans 2 établissements différents de 2 communes différentes, AB contacte le SNEP pour vérifier qu'il peut être indemnisé des frais de transports et de repas. Dans l'affirmative, il sollicite son chef d'établissement pour pouvoir accéder à Chorus. En réponse, celui-ci lui indique qu'il bénéficiera d'une HSA.

Un nouveau contact avec le SNEP lui fait découvrir que cette décision ne répond pas à son droit au défraiement mais vise à appliquer un autre de ses droits : la bataille syndicale a permis que soit rétablie pour les TZR, à compter du 01/09/2015, la décharge de service d'une heure (ou le paiement d'une HSA) en cas de service partagé entre 2 établissements différents de 2 communes différentes. Le compte n'y est pas ; l'action se poursuit pour que le rectorat prenne en charge les frais de transport et ... de repas !

## ⇒ 13 h par jour !

Convoquée pour faire partie du secrétariat du jury du baccalauréat, CD s'inquiète en constatant qu'elle est convoquée de 7h30 à ... 20h30 ! Après avoir contacté le SNEP, la collègue a rappelé au chef d'établissement les dispositions du code du travail (qui, en l'espèce, s'appliquent) : la durée journalière de travail ne peut excéder 10 heures dans le cadre d'une amplitude ne pouvant dépasser 12 heures. Avec pause obligatoire minimum de 20 mn après 6 heures consécutives de travail.



## ⇒ Au tableau ...

Des collègues se sont étonnés, à juste titre, de la pratique de leur Proviseur considérant que l'affichage de la liste des personnels devant assurer les tâches de secrétariat du jury du baccalauréat valait convocation. Eh non ! Tout collègue, membre du secrétariat d'un jury d'examen, doit disposer d'une convocation individuelle lui indiquant dates et heures où sa présence est sollicitée.

<http://www.snepfsu-versailles.net/>

# Ceux qui vivent sont ceux qui luttent...

L'année touche à sa fin et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'aura pas redoré le blason de notre « démocratie ». Déchéance de nationalité, postures autoritaires et parfois illégales de certains personnels de direction pour faire passer la réforme du collège, inversion des normes donnant toujours plus de pouvoir aux dominants et plus de précarité aux travailleurs, énième 49-3, violences injustifiées et/ou disproportionnées quasi-systématiques des « forces de l'ordre », criminalisation du militantisme et assimilation des travailleurs à des terroristes (M.Gattaz le 30 mai dans le journal Le Monde)...

Pas terrible, hein ?! Allez, il faut rester positif, se dire que ça ne pourra pas être pire...et puis « ça va mieux...», non ? Malheureusement, le pire est toujours possible. Preuves en sont ces promesses de certains candidats à 2017 : augmentation de TVA pour baisser les cotisations patronales, suppression de l'ISF, des 35h, du statut des fonctionnaires, dégressivité des allocations chômage, report (supplémentaire) de l'âge de la retraite, suppressions de postes dans la fonction publique...

Cerise sur le gâteau, le 10 juin, notre Président a même été jusqu'à envisager la réquisition des grévistes pour assurer « la grande fête dans laquelle la France s'engage »...On croit toucher le fond et on s'aperçoit qu'il y a toujours une trappe à conneries enfouie plus bas...

PS : la réquisition de personnels grévistes (atteinte claire au droit de grève) n'est légale qu' « en cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige... » (article L2215-1 du Code des collectivités territoriales).

J'ai beau aimer le football, j'ai du mal à concevoir l'Euro 2016 comme un élément vital de salubrité ou de tranquillité publique... Comment ne pas y voir un moyen vital pour le gouvernement de détourner l'attention des méfaits de la « loi chômage-précarité » ? Devant tant d'attaques et de propositions destructrices envers les salariés et les services publics : que faire ?

## Sommaire

<b>Les brèves de l'acad</b> .....	p 2
<b>Edito</b> .....	p 3
<b>CTSD</b> .....	p 4 et 5
<b>Audience Recteur</b> .....	p 6
<b>Sport Scolaire</b> .....	p 7
<b>Nouveaux programmes</b> .....	p 8
<b>Mouvement intra académique</b> .....	p 9 et 10
<b>Accès à la Hors Classe</b> .....	p 10
<b>Notation administrative</b> .....	p 10
<b>Equipements</b> .....	p 11
<b>Fiche de préférences en ZR</b> .....	p 12

La déclaration des droits de l'homme (Art 35) nous apporte bien des éléments : « *quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs* ».

Trois mois de mobilisations intenses, jaillissement des Nuits debout, multiplication des grèves et actions, énorme manifestation du 14 juin (plus d'1 million à Paris)... : nous pouvons mettre fin « à la loi Travail et à son monde ».

Et les puissants le savent bien : les récentes déclarations évoquant jusqu'à l'interdiction de manifester en est l'aveu criant.

Grossissons encore la lutte : un peu, beaucoup, passionnément, à la folie...Chacun, à sa manière, peut apporter son soutien.

Le SNEP-FSU, en tant que syndicat de transformation sociale, au même titre que la CGT, Solidaires...est en 1<sup>ère</sup> ligne, alors encouragez vos collègues à nous rejoindre !

Que cela porte sur l'accès à la hors-classe, les mutations, l'emploi, les équipements, les programmes, le sport scolaire, le Pack-Eps...vos collègues militants du SNEP Versailles luttent et travaillent pour vous et l'amélioration de la qualité du service public. Vous en trouverez quelques exemples dans ce bulletin.

Aussi, sur la réforme du collège, les programmes EPS abscons et la loi chômage-précarité, nous comptons sur vous pour faire résonner en actes ces vers de V. Hugo dans votre entourage : « *ceux qui vivent sont ceux qui luttent...le plus lourd fardeau, c'est d'exister sans vivre* ».

Sami



## Résultat de l'action des élus FSU dans les Yvelines : 28 postes créés ou sauvés, dont 1 pour l'EPS

Lors du Groupe de Travail (GT) sur les créations - suppressions de poste pour la rentrée 2016, vendredi 10 mars 2016, les perspectives étaient peu engageantes. La DSDEN des Yvelines nous annonçait 20 suppressions de postes en collège pour 89 élèves en moins, 1 suppression de poste en SEGPA, 42 créations de postes en lycée, pour 1213 lycéens supplémentaires.

Vos élus du SNEP-FSU étaient de nouveau présents à la DSDEN lors du CTSD du jeudi 17 mars qui devait entériner les mesures de créations-suppressions de postes. Dès l'ouverture du CTSD, la DSDEN nous annonçait qu'elle avait étudié 26 possibilités de création ou d'annulation de suppression en collège, et avait décidé de créer 2 postes en plus en lycée, portant la balance des postes à + 6 en collège et + 44 en lycée. Cette évolution est à porter au crédit des interventions des élus de la FSU en groupe de travail, mais il ne fait guère de doute que cela faisait partie d'une stratégie visant à montrer que la mise en place de la réforme des collèges ne s'accompagne pas d'une diminution des moyens et à amadouer l'opposition tenace à cette dernière.

Si ceci est une évolution positive, ne nous laissons pas abuser par les chiffres ! Le nombre d'élèves par classe en collège ne baissera pas. En lycée, les postes créés demeurent en nombre insuffisant pour compenser les suppressions d'emplois massives du précédent quinquennat, absorber la hausse des effectifs et empêcher

une nouvelle dégradation des conditions d'exercice à la rentrée 2016.

**En EPS, la rentrée scolaire 2016 dans les Yvelines se fera avec une balance nulle : 3 créations pour 3 suppressions.**

L'action du SNEP 78 en GT et CTSD a permis la sauvegarde d'un poste au collège Pierre de Nohlac à Versailles. Systématiquement, lorsqu'un BMP de plus de 12h ou qu'un complément de service était prévu ou qu'un poste était supprimé, nous avons demandé la transparence sur la situation réelle en EPS dans l'établissement : nombre d'heure supplémentaires dans l'équipe, intégration du forfait AS pour les BMP et CS, temps partiel...

Enfin le SNEP 78 est intervenu à chaque CTSD pour demander que les IMP liées à la coordination des APSA soient acceptées en décharge par l'administration. De même nous nous acharnons pour que les heures supplémentaires soient prises en compte dans l'attribution des 2 IMP. Pour le moment la direction académique ne la verse que lorsque qu'un 5<sup>ème</sup> enseignant est présent dans l'équipe, quelques soit sa quantité de service, mais ne veut pas prendre en compte les heures supplémentaires. Cette situation est injuste, car elle peut entraîner l'attribution d'une seule IMP là où dans un autre établissement ils en ont 2 pour moins d'heures d'EPS.

*Cédric*

## Difficile de s'enthousiasmer dans l'Essonne !

Le CTSD suppressions - créations de postes s'est tenu le 24 mars dernier, soit une semaine après le groupe de travail lors duquel l'administration a porté à la connaissance des élu-es du personnel, les créations et suppressions de postes dans le département de l'Essonne pour la rentrée 2016.

Près de 4 ans après le début du quinquennat de François Hollande, qui avait assuré placer son mandat sous le signe de la priorité à l'éducation, nous trouvons enfin un nombre significatif de créations de postes, avec un solde de + 94. Il était temps car le mandat présidentiel se termine l'an prochain !

Cependant lorsque l'on analyse les chiffres de plus près, on s'aperçoit qu'en collège (pour 326 élèves prévus en plus à la rentrée), la balance est de +48 mais avec 40 postes supplémentaires créés en espagnol (introduction de la LV2 en 5<sup>ème</sup>) alors qu'en même temps certaines disciplines sont fragilisées par la réforme du collège : l'allemand (-2), les lettres classiques (-7, soit 26 postes détruits en 4 ans) ou la technologie, véritablement sinistrée, avec un solde de

-12 ! On peut par ailleurs s'interroger pour les années futures, sur le maintien d'une marge qualitative à la hauteur de celle de 2016...

Pour les LGT / LP, la balance est de +46 mais cette fois ci pour plus de 700 élèves supplémentaires annoncés, autant dire que ces créations de postes suffiront à peine à faire face à la pression démographique dans l'Essonne et ne permettront pas d'améliorer les conditions d'enseignement dans les lycées.

**En EPS, le constat pour la rentrée 2016, avec un solde de +4 pour plus de 1000 élèves attendus en plus dans nos classes l'an prochain n'est pas satisfaisant...** 7 postes ont été créés (2 en lycée et 5 en collège), mais parallèlement 3 postes sont supprimés en collège.

Notons que grâce à nos interventions, **4 des 7 créations de postes proposées ont été obtenues alors qu'elles n'étaient pas prévues lors du GT.**

*Eric*

## Dégradation dans les Hauts de Seine pour la rentrée 2016

La Direction académique va créer **67 postes supplémentaires pour la rentrée 2016** dans les collèges et lycées du 92, ce qui n'est pas négligeable.

Pourtant, à l'appel de la FSU (SNES et SNEP), l'ensemble des élu-e-s du Comité technique (sauf l'élu du SGEN-CFDT) ont voté **contre la proposition du Directeur académique**. Pourquoi un vote contre ?

⇒ 67 créations **c'est insuffisant au regard de l'augmentation des effectifs** (800 élèves de plus en lycée et seulement 46 créations nettes en lycée). Cela n'améliorera pas les conditions de travail des collègues.

⇒ **C'est insuffisant au regard des nombreuses suppressions depuis 2007**. Il aurait fallu créer 150 postes dans le département cette année pour avoir le même ratio profs / élèves qu'en 2011 !

⇒ La Direction académique **supprime plus de postes qu'elle n'en crée en Lycée professionnel** alors qu'il est prévu une augmentation des effectifs.

⇒ Elle continue à **réduire le nombre de SEGPA** dans le département (15% de la carte en moins)

⇒ **Effets de la Réforme des collèges** : un tiers des bilangues Anglais-Allemand sont supprimées + 60% des bilangues Anglais-

Espagnol et **17 postes sont supprimés en Allemand, Lettres classiques, Technologie et EPS**.

⇒ **Le nouveau mode de calcul des DHG** qui a des effets préjudiciables sur certains établissements notamment en Education prioritaire (voir la mobilisation sur Colombes)

**Nouvelles règles sur les postes à complément de service : aucune concertation de la part de la Direction académique.**

Elle estime qu'elle n'a pas à informer un collègue sur son complément de service. Elle n'a pas à lui laisser le choix entre l'acceptation d'un poste à complément de service ou éventuellement une mesure de carte, et cela contrairement aux pratiques antérieures.

**Plus particulièrement en EPS**, il y a 1 création pour 2 suppressions en collège et 4 créations pour 4 suppressions en lycée. Sur les 8 demandes parfaitement crédibles, formulées en groupe de travail, aucune création supplémentaire n'a été acceptée. **L'EPS se retrouve en solde négatif de -1 postes.**

*Christel*

## Une balance positive dans le Val d'Oise mais ....

Le CTSD du 95 s'est déroulé le 24 mars. Cette étape est primordiale pour le mouvement des mutations. Elle peut s'effectuer convenablement grâce à la remontée et au vote des DGH dans tous les établissements avant la date de réflexion. Or, dans le département, lors du CTSD, environ 25% des établissements avaient voté contre leur DGH et le pourcentage de DGH qui n'avait pas été présenté au CA était aussi important.

Il est regrettable de ne pas pouvoir s'appuyer sur les effectifs prévisionnels des établissements puisqu'ils seront ajustés en Septembre. Rappelons qu'entre les prévisions d'effectifs de janvier 2015 et la rentrée 2015, 1372 élèves sont apparus (345 en collège, 5 en SEGPA et 1022 en lycée) ! Ces ajustements de dernières minutes qui pourraient probablement être anticipés, ne favorisent pas la création de postes ou bien de BMP. Les heures ajoutées à la DGH pour l'ouverture tardive de classes sont réalisées en HSA.

**Nous observons une balance positive de 5 postes en EPS : 5 Suppressions, 10 Créations :**

⇒ **Collèges** : 5 suppressions (dont 3 à Herblay avec la création du

nouveau collège) et 8 Créations (dont 3 à Herblay).

⇒ **Lycées** : 0 Suppression et 2 Créations

La création de postes nous semble très importante dès que BMP et HSA le permettent. Dans ce cadre nous avons par exemple longuement insisté pour que les 3 postes supprimés à Herblay soient créés dans le nouvel établissement (Seuls 2 postes devaient l'être initialement).

Aussi nous avons voté contre la proposition de création et suppression de poste générale, nous estimons que, dans l'ensemble des disciplines, davantage de créations auraient pu voir le jour. Ce vote a été suivi par le SNES-SNEP-FSU, FO et la CGT, mais l'UNSA a voté en faveur des propositions de la DSDEN (ce dernier syndicat a d'ailleurs argumenté pour la non création d'un poste... estimant qu'il risquait de ne pas être pérenne... et contre l'avis du CA de l'établissement concerné, cette requête n'a heureusement pas été retenue).

Alors restons attentifs et communiquons pour agir efficacement !

*Solène*

**Etaient présents** : le Recteur de l'académie de Versailles, le Directeur de Cabinet, le Directeur des Ressources Humaines (DRH), Me Tonnelier et Mr Lepelletier (IPR IA EPS), et pour la délégation du SNEP Versailles, Sami Hamrouni, Bruno Maréchal, Mélanie Peltier, Patrick Mathieu et Marc Legein. Après avoir fait une présentation du SNEP Versailles en rappelant les résultats aux dernières élections professionnelles, nous avons évoqué en quelques mots les réalités de l'EPS et du sport scolaire dans notre académie (politique de l'emploi, sections sportives, options en lycée, sport scolaire). Le Recteur s'est adressé au DRH pour étudier la question du ratio ETP / créations-suppressions de postes en EPS et concernant « les plus en EPS » il s'est dit favorable pour faire le bilan des actions menées et mutualiser les expériences.

## Installations sportives

L'insuffisance d'installations sportives disponibles, surtout pour les LP, ne permettent pas l'application des programmes et le respect des horaires pour l'EPS. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (1er degré) a contribué à la dégradation de la situation.

C'est pourquoi le SNEP FSU a proposé la mise en place d'une structure de concertation et de suivi avec la Région et les Départements. Elle travaillerait pour, rédiger un « référentiel des équipements sportifs », dresser un état des lieux et préparer un plan de constructions/rénovations. Le travail pourrait s'appuyer sur les publications du SNEP-FSU.

Si le Recteur s'est dit favorable sur le fond d'autant qu'il y a un besoin de construction d'établissements dans l'Académie, pour l'IA-IPR EPS, « le groupe de travail ne peut pas être inintéressant ». Nous voyons bien qu'il sera nécessaire d'insister et de convaincre...

## TZR

Les sujets et propositions sont issus des stages TZR, où les collègues avaient pu faire part des problèmes rencontrés et des solutions à mettre en œuvre. C'est aussi le fruit de notre travail en CAPA chaque année dans laquelle les représentants du SNEP relèvent les dysfonctionnements sur les différentes opérations de gestion des TZR (avancement, affectation...) :

- ⇒ Le potentiel de remplacement insuffisant et inégalement réparti
- ⇒ Le manque d'efficacité du remplacement
- ⇒ Les conditions d'affectations et de suppléances
- ⇒ La notation et l'avancement des TZR.

Sur ce dernier point il a été confirmé qu'il ferait partie des sujets abordés lors du groupe de travail sur l'avancement qui doit se tenir au mois de septembre. Sur les autres points, Monsieur le Recteur a demandé au Directeur des Ressources Humaines s'il était possible d'organiser un groupe de travail afin de trouver des solutions. Enfin, il a été précisé que la mallette du TZR (qui est une de nos propositions) existe déjà dans d'autres académies et que sa mise en place peut être généralisée pour l'ensemble des matières.

## Secourisme

Le SNEP-FSU a demandé à ce que les enseignants d'EPS bénéficient d'une formation obligatoire (au moins tous les 4 ans) pour mettre à jour leurs gestes de premiers secours.

Les IA-IPR EPS et le Recteur ne nous ont pas donné d'accord en ce sens mais ils ont reconnu la nécessité d'une remise à jour des PSC1 pour les enseignants d'EPS.

Le SNEP-FSU a demandé l'ouverture d'un plus grand nombre de formation au monitorat de secourisme afin de couvrir les besoins. En effet, à ce jour, seuls 30% d'élèves sortent du collège titulaire du PSC1.

Le recteur a été sensible à cette question et souhaite que le pourcentage d'élèves suivant la formation augmente de manière sensible.

## Pack EPS

Comme nous nous y étions engagés, nous avons présenté nos remarques et propositions d'amélioration du PackEps au Recteur. Après rappelé notre volonté d'avoir une démarche constructive, ne niant pas les atouts évidents du logiciel mais n'omettant pas non plus ses écueils et limites, nous avons développé notre argumentation autour des points problématiques: outil très chronophage, infos en doublons, surtout quantitatif, pas d'accès en ligne, besoin des collègues insuffisamment pris en compte...

Puis nous avons présenté nos propositions : groupe de travail, décharge spécifique, mise en ligne, intégration...

Après nous avoir écouté attentivement, le Recteur (qui ne connaissait pas le Pack Eps avant l'audience) a manifestement entendu nos revendications et leur a donné une légitimité nouvelle en déclarant (en présence de deux IPR-EPS) « recopier des données, les profs, ce n'est pas leur job de le faire... » ou encore « l'outil ne doit pas dominer l'usage ».

En résumé, des paroles plutôt encourageantes qui devraient nous permettre d'avancer sur cette question. Alors, ne lâchons pas l'affaire, et imposons nos revendications...

## Formation de contrôleurs des EPI

En escalade, pendant les cours d'EPS et lors des activités des associations sportives, les enseignants d'EPS utilisent des équipements de protections individuelles (EPI) qu'ils mettent à la disposition de leurs élèves. La réglementation en vigueur, impose à l'Education Nationale de former des « contrôleurs des EPI ». Aussi le SNEP a demandé la mise en place d'une formation dès la rentrée 2016 avec une certification, pour un professeur par établissement concerné, ainsi que la reconnaissance du travail sur la base d'une IMP. Le Recteur constatant, après questionnement de l'IA-IPR EPS responsable de la question, qu'il n'y avait aucun formateur dans notre Académie, lui a demandé qu'un schéma de formation soit mis en place rapidement en faisant appel si nécessaire aux ressources de l'Académie de Grenoble.

## CRUNSS du 8 avril

Dans sa toute nouvelle composition issue des récentes élections des représentants des AS et des nouveaux statuts de l'UNSS, le Conseil Régional de l'UNSS, présidé par le Recteur, s'est réuni le 8 avril dernier avec comme principal ordre du jour le bilan financier.

Lors de ce CRUNSS le SNEP-FSU a souhaité mettre en avant les questions soulevées par la fin de l'obligation du certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition pour l'obtention de la licence UNSS : Que fait on avec les inaptitudes partielles, avec les sur-classements ? Les IA IPR présents ont partagé notre analyse et ont annoncé que L'Inspection Générale d'EPS travaillait sur le sujet et ne tarderait pas à apporter des réponses. De même nous avons soulevé le fait que certaines activités présentant des « contraintes particulières » (ski, canoë-kayak, escalade) pratiquées dans le cadre du sport scolaire nécessitaient toujours un certificat médical. Au delà de ces questions d'organisation de la pratique des élèves dans nos AS, c'est plus largement la question du suivi médical des élèves et de la prévention de leur santé qui est posée.

Le SNEP-FSU a salué l'intérêt de la formation spécifique sport scolaire pour les professeurs stagiaires d'EPS proposée par l'administration dans l'académie. Cette dernière représente à nos yeux un point incontournable dans la construction de la professionnalité

de nos futurs collègues avec la mise en avant de la spécificité du sport scolaire dans l'exercice du métier de professeur d'EPS. Afin d'enrichir cette démarche, le SNEP-FSU a demandé d'associer à ce temps de formation des élus des AS volontaires qui pourraient aider les cadres de l'UNSS à intervenir sur la dimension démocratique des instances de l'UNSS : CDUNSS, CRUNSS, CA et AG de l'UNSS.

Enfin le service régional a annoncé qu'une réflexion était lancée pour établir de nouvelles clés de répartition pour les crédits d'animation alloués dans les 4 départements.

*Les représentants du SNEP-FSU au CRUNSS*



## Journées bilans du 78

### **49-3 de l'administration pour mettre à mal 30 ans de travail démocratique !**

Lors du CDUNSS des Yvelines du mardi 7 juin, les cadres du service départemental ont annoncé la décision prise par le DASEN de passer « à titre exceptionnel » de 2 à 1 jour pour organiser les journées bilans du 78. La date a été fixée au 4 juillet comme pour les 3 autres départements de l'académie.

L'administration n'en est pas à son coup d'essai. Pourquoi le 78 aurait deux journées alors que le 91, le 92 et le 95 n'en ont qu'une ? Il y a deux ans une telle tentative avait été bloquée in extrémis grâce à la qualité de l'argumentation développée par les élus des AS et les représentants du SNEP-FSU.

Ce qui change aujourd'hui, c'est que ni le DASEN, ni son adjoint, ni les IA IPR d'EPS n'étaient présents pour défendre la décision prise. Autrement dit pour éviter d'avoir à répondre à l'argumentation, l'administration répond par la politique de la chaise vide !

Dès le CDUNSS de janvier cette question de maintenir les 2 journées bilans avait été évoquée et le DASEN avait pris l'engagement de nous répondre au plus vite après avoir pris le temps d'étudier le contenu des productions et travaux réalisés lors des

dernières éditions. Notre but était de démontrer qu'il était impossible de réaliser un tel travail sur une seule journée de réunion.

A l'heure où le PNDSS est en train d'être réécrit et que la volonté du « plus de démocratie » à l'UNSS est mis en avant au niveau national (le département des Yvelines est cité en exemple comme étant historiquement le premier département à avoir instauré des journées bilans il y a près de 30 ans), l'administration préfère opposer comme arguments que les professeurs d'EPS ont été trop sollicités cette année pour les réunions de formations relatives à la réforme du collège et aux nouveaux programmes, qu'il était impossible d'organiser les journées bilans les 21 et 22 juin car cela risquait de gêner l'organisation des épreuves du bac et du brevet dans les établissements...

Le SNEP-FSU 78 appelle les collègues à se mobiliser en nombre le 4 juillet pour cette journée bilan du 78 afin de manifester l'attachement de la profession à ce temps fort de la vie du sport scolaire Yvelinois et à demander dès à présent que le caractère « exceptionnel » de cette décision le reste bien et que soient actées les dates des 2 journées bilan en 2017 !

*Jérôme*

# Nouveaux programmes

## Congrès Académique Extraordinaire Jeudi 31 Mars 2016 à l'UFR STAPS d'ORSAY

Plus de 120 participants pour ce congrès syndical organisé par le SNEP-FSU Versailles, largement ouvert à toute la profession et aux étudiants. Nous avons obtenu la participation de personnalités qui ont été « aux premières loges » lors des travaux du Conseil Supérieur des



### Programmes :

⇒ Patrick RAYOU enseignant-chercheur Université Paris 8, du groupe ESCOL (Education et Scolarisation), chargé par le Conseil Supérieur des Programmes de l'écriture d'une proposition de programmes du cycle 4 (5ème, 4ème, 3ème)

⇒ Pierre Yves POTHIER, professeur d'EPS (collège de Vendée), expert au sein du groupe 4 (programmes EPS) du cycle 4 du Conseil Supérieur des Programmes



Ce congrès a été co-animé par Alain GOUDARD et Sami HAMROUNI (SNEP-FSU), Gilles UHLRICH et Yann BEUDAERT (UFR STAPS).

Il a été l'occasion de questionnements et d'échanges sur les programmes parus en septembre 2016, mais aussi sur l'initiative du SNEP-FSU de

mettre en débat dans la profession des programmes alternatifs. D'ores et déjà chacun-e peut réagir en ligne et/ou nous poster des propositions d'amendements, d'amélioration, ainsi que des contributions pour étoffer le document de départ.

### Pourquoi des programmes alternatifs ?

Le but de ces programmes alternatifs n'est pas qu'ils soient « appliqués » par la profession, mais que la profession s'en empare pour peser dans la réécriture de nouveaux programmes. Le CSP a prévu des révisions régulières des programmes. Dans certaines disciplines, c'est déjà en cours. Plus globalement, dans le cadre des élections à venir, il faudra amener chaque candidat à se positionner sur les contenus de la discipline et sa place aux examens. Cette pression ne pourra pas se faire que si la profession s'approprie les programmes alternatifs, comme outil de réflexion et de mobilisation, avec un point d'orgue **au colloque des 17 et 18 novembre 2016, à Paris.**

<http://www.snefsu.net/ProgrammesAlternatifs/>

### Au plan des propositions concrètes :

L'équilibre entre des programmes trop prescriptifs et des programmes trop généraux doit être débattu.

#### Le SNEP a fait plusieurs choix :

⇒ Choix de reprendre le cadre du CSP, cadre général des autres disciplines, pour rendre nos programmes alternatifs crédibles aux yeux des politiques et de l'institution. Cela a posé plusieurs problèmes (vocabulaire imposé notamment) que nous avons tenté de dépasser en comparant la façon dont les autres disciplines s'étaient débrouillées. La profession doit s'exprimer pour donner son avis sur la fonctionnalité de ces fiches (définition, repères de progressivité, etc...)

⇒ Choix de fiches d'APSA : des collègues doivent être invités à donner leur avis sur au moins une fiche (conception, compréhension, pertinence didactique, utilité)

⇒ Choix de donner des repères pour la programmation sans parler pour l'instant des 8 groupes d'APSA, ni d'une liste nationale d'APSA. Faut-il y revenir ? Ce choix doit être discuté, comme celui de proposer :

- Des événements sportifs pour chaque élève chaque année
- Un approfondissement de 60h dans une APSA
- La possibilité de programmer quelques cycles courts de « découverte » dans une APSA au cours de la scolarité.

**Questions :** ces repères sont suffisants ? Les 8 groupes doivent-ils être réintroduits ? En quoi cela aide-t-il les collègues ? Est-ce une contrainte trop importante ?

14 Juin : « Merci Sami et bonne continuation en Bzh »



## Un recul difficile à comprendre !

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir le 2 juin par l'intermédiaire d'une collègue que le rectorat bloquait des postes au mouvement pour accueillir les futurs stagiaires.

Nous avons immédiatement interrogé le rectorat et la liste des postes bloqués ne nous est arrivée que le lundi 6 juin : **19 postes bloqués pour des stagiaires et 7 pour des raisons techniques.**

Pour ces derniers, malgré l'absence de réponse du rectorat, nous avons réussi à en identifier 4 qui l'étaient sans raison et pour lesquels nous avons fait des propositions de « chaînes » pour les réintroduire dans le mouvement.

Concernant les postes stagiaires, il nous a été annoncé que 18 (sur 19) d'entre eux étaient bloqués pour des stagiaires mi-temps !

Or, ces collègues n'ont besoin que de BMP (bloc de moyens provisoires) allant de 6 à 7h pour les agrégés et de 8 à 9h pour les professeurs d'EPS et dans l'immense majorité des cas, cela conduit à la perte d'une ou de deux activités à l'AS dans l'établissement.

### Nous avons relevé différentes catégories de postes bloqués :

⇒ Les établissements qui comportent un BMP suffisant pour accueillir un stagiaire et où il n'était pas nécessaire de bloquer un poste.

⇒ Ceux qui ont un BMP insuffisant mais qui peut être complété par la transformation d'heures supplémentaires (HSA) en heures postes (HP).

⇒ Ceux où la transformation d'HSA permettrait de créer un BMP suffisant.

⇒ Enfin les établissements qui n'ont pas de solution en moyens provisoires.

### Par ailleurs, nous avons identifié 25 BMP non utilisés pouvant accueillir tous les stagiaires des postes bloqués.

Certains auraient, semble-t-il, reçu un « feu rouge » de la part du corps d'inspection, car ne réunissant pas toutes les conditions pour l'accueil d'un stagiaire. Comment comprendre qu'un établissement sans projet d'EPS, avec des problèmes d'installations, des intrusions d'extérieurs pendant les cours et un budget EPS largement insuffisant, ait reçu un « feu vert » ?

**Nous avons donc demandé au Recteur de débloquent les 19 postes stagiaires et les 4 pour raisons techniques en faisant des propositions qui amélioreraient la situation de 95 collègues.** Et nous avons demandé aux 566 demandeurs de faire de même.

Au final, le Rectorat a remis au mouvement 4 postes stagiaires et 1 pour raison technique. Nous avons invité les collègues non satisfaits à faire une demande de révision d'affectation que nous soutiendrons lors du groupe de travail du 24 juin (résultats non connus à la date de publication de ce bulletin). Nous avons demandé la transformation de la FPMA en groupe de travail sur les postes bloqués, ce qui nous a été refusé.

Il faut savoir que ces listes de postes bloqués étaient, les années précédentes, données lors du CTSD de mars, et donc disponibles pour les collègues au moment de la saisie des vœux. De plus nous avons des groupes de travail sur ce sujet jusqu'au mois de mai.

**Les 15 supports stagiaires et les 3 supports techniques, qui n'ont pas été mis au mouvement cette année, auraient permis à 76 collègues d'être mutés ou améliorés lors de ce mouvement.** Parmi eux, certains ont des barèmes très élevés (dépassants les 400 points).

Lors de la FPMA, 1 poste a été remis au mouvement améliorant la situation de 2 collègues. Au bout du compte, ce sont les collègues demandeurs, les établissements concernés et leurs élèves qui ont été pénalisés par la rigidité du Rectorat...



### Le mouvement en quelques chiffres

⇒ 566 (509 l'année dernière) demandeurs de mutations dont 254 (253) non obligatoires (*personnels qui souhaitent changer d'affectation*).

⇒ Sur ces 254 collègues, 134 ont obtenu une mutation soit 53% de satisfaits.

**Les TZR :** 138 (135) collègues en mutations obligatoires (*personnels arrivants dans l'académie, mesures de carte scolaire*) et 11 (7) non obligatoires, ont été nommés en Zone de Remplacement.

Christel et Manue

## Barres simplifiées des mutations intra 2016

Département	Postes Fixes	Zone de Remplacement
78	71 pts (09/01/93)	78 Nord 21 pts (23/09/92) 78 Sud 21 pts (14/02/92)
91	21 pts (17/05/85)	91 Ouest 21 pts (16/12/91) 91 Est 21 pts (06/07/92)
92	51 pts (15/10/89)	92 Nord 21 pts (29/06/91) 92 Sud 51 pts (22/08/92)
95	21 pts (13/04/92)	95 Ouest 21 pts (19/10/93) 95 Est 21 pts (20/05/94)



## Accès à la Hors Classe

La CAPA prévue le 2 juin a été reportée par l'Administration au 21 juin. Le bulletin étant imprimé le 20, nous rendrons compte de cette opération dans le bulletin de septembre.

### Quelques éléments pour bien comprendre !

**Qui peut prétendre l'accès à la HC ?** Tout prof ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon.

#### Sur quels critères ?

- ⇒ Note pédagogique (sur 60, ramenée à la moyenne de l'échelon si inspection > 5 ans et note inférieure à la moyenne)
- ⇒ Note administrative (sur 40)
- ⇒ 5 points à l'arrivée au 7<sup>ème</sup> échelon, 10 pts au 8<sup>ème</sup>, 15 pts au 9<sup>ème</sup>, 30 pts au 10<sup>ème</sup>, 40 pts au 11<sup>ème</sup>
- ⇒ 5 pts par année d'ancienneté au 11<sup>ème</sup>
- ⇒ 5 pts si passage du 10<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> au Choix ou Grand Choix (idem pour le mode de passage au 10<sup>ème</sup> échelon)
- ⇒ 5 pts si exercice en établissement prioritaire (ZEP, sensible et violence) depuis 5 ans et 10 pts depuis 10 ans
- ⇒ 5 points pour bi-admissibilité à l'agrégation.

#### Pour les résultats :

Le SNEP vous informe par mail, information qui sera à vérifier sur i-prof. Si vous ne recevez pas de mail, pensez à regarder dans vos indésirables et envoyez nous un mail à [corpo-versailles@snepfsu.net](mailto:corpo-versailles@snepfsu.net)

Nous continuons à revendiquer la création d'un 12<sup>ème</sup> échelon en lieu et place de la Hors Classe et de passer à un déroulement de notre carrière au meilleur rythme pour tous, comme cela est le cas par exemple pour le corps des IPR.

Antoine



### Notation administrative 2016

Que ce soit chez les profs et chargés d'enseignement ou chez les agrégés, très peu de cas de contestations :

- ⇒ Chez les agrégés, 3 sur 4 ont obtenu satisfaction.
- ⇒ Chez les profs et CE, 13 sur 14 ont eu gain de cause.

Le faible nombre de contestations peut s'expliquer de différentes façons :

- ⇒ Beaucoup de notes satisfont les collègues
- ⇒ De nombreux collègues et chefs d'établissement connaissent mal la circulaire et n'ont pas vu les derniers changements (notamment sur la disparition du +0.5 usuel et de la possibilité d'augmenter de 1 point une note sans rapport).
- ⇒ Des collègues, souvent des jeunes, n'osent pas contester.

Chaque année nous produisons un document pour vous aider à y voir clair, pensez à vous en servir, car nous relevons de nombreux cas de collègues ayant pris du retard à un moment donnée et ont du mal à retrouver une note correspondant à la « manière de servir ».

Bruno

## Région Ile de France : quelle politique pour la nouvelle majorité ?

Le SNEP avait eu un premier contact avec Mme Evren, Vice-présidente à l'Éducation et à la Culture de la Région Ile de France, lors de la rencontre FSU / Région IDF le 4 mai 2016. Nous l'avions questionné sur le choix de la nouvelle majorité, d'attribuer des crédits pour la gratuité des manuels et les aides sociales pour le privé... La réponse était que cela ne représenterait presque rien (1,6 millions) et pour V. Péresse et son équipe, l'Éducation restait une grande priorité. La Vice-Présidente et ses collaborateurs avaient bien pris note des besoins pour l'EPS et le sport scolaire en matière de crédits de fonctionnement et de construction / rénovation d'équipements sportifs.

### Commission permanente des 19 et 20 mai, les premières mesures (1)

**R**éviser en urgence le plan prévisionnel d'investissement (PPI) 2012-2022 afin de faire face aux retards d'investissement et aux délais excessifs quant à la réalisation des travaux (la durée moyenne d'une opération lourde avec plus de 30 millions d'euros s'élève à 8,3 années).

**Améliorer les conditions de vie et d'études** en adaptant les espaces d'enseignement aux nouvelles pédagogies, les lieux de vie, en développant les internats, en rénovant les restaurants scolaires, en construisant des équipements sportifs.

Pour les opérations de construction, recou-

rir à des marchés de partenariat (anciennement partenariat public-privé - PPP), afin de gagner du temps. Nous contestons ces choix qui conduisent à confier à des opérateurs privés l'ensemble des tâches qui incombent normalement au propriétaire et qui se traduisent par des locations onéreuses.

**Réviser le « référentiel régional des lycées franciliens »** qui définit le cadre et les normes de construction des lycées d'Ile-de-France. Il nous a été dit que le référentiel des équipements sportifs en ferait partie.

**Articuler le PPI avec un futur plan de maintenance ambitieux.** 12 opérations entreront en phase de travaux cette année (186,997 M€), dont, enfin, la rénovation du gymnase Paul Belmondo à Arpajon (91).

**Cibler les interventions sur des en-**

**sembles fonctionnels mal adaptés ou insuffisants, les équipements sportifs sont inclus dans ces interventions.**

Mais il est aussi question d'obtenir de nouvelles recettes en vendant des terrains « non nécessaires à l'activité éducative ».

Ces surfaces disponibles seraient pourtant utiles pour réaliser le « plan Marsall » pour les équipements sportifs comme l'avait annoncé V. Péresse lors de sa campagne électorale.

Aussi, le SNEP va relancer la Région IDF à propos des mesures relatives aux constructions et des crédits de fonctionnement.

Patrick

(1) les délibérations sur le site du SNEP Versailles rubrique Métier

### Accès aux installations sportives : les professeurs EPS du Lycée de Porcheville dans l'expectative !

Nos collègues professeurs d'EPS du LPO Lavoisier de Porcheville redoutent que la situation vécue en 2012 ne se renouvelle à la prochaine rentrée. L'accès aux installations sportives municipales leur avait été interdit par le Maire de la commune. Celui-ci réclamait à la Région des frais de fonctionnement. Les élèves avaient été privés d'EPS. Les collègues ont mené une bataille avec le soutien de leurs collègues et du SNEP pour obtenir à nouveau le droit d'utiliser les équipements sportifs de la ville. Un accord ayant été trouvé entre la Région et la commune.

Le 18 novembre 2015 lors du CA, le Maire a expliqué qu'il n'avait pas reçu les subventions promises (70000 euros) et qu'il dénonçait la convention en vigueur. Il annonçait aussi que si aucun accord n'était trouvé avec la Région, il demanderait 60 euros par heure d'occupation au lycée à partir du 5 février 2016.

Le 14 décembre 2015, les collègues se sont alors adressés au Doyen des IA-IPR EPS, pour l'informer de la situation et de leurs

inquiétudes sur le déroulement des cours d'EPS et de la mise en œuvre des CCF.

Suite à leur demande, ils ont été reçus par le DASEN adjoint des Yvelines.

Le lycée s'acquittant déjà de la location de la piscine (1h année) avec les crédits de la Région, ne disposait pas des moyens pour répondre à cette demande.

Le Maire, deux semaines avant les vacances de pâques a interdit le lycée d'accès au gymnase.

Entre temps, suite aux élections, l'exécutif Régional a été renouvelé. Les discussions ont donc repris avec de nouveaux interlocuteurs. Un accord provisoire a été trouvé, la Région versant des crédits pour que les cours et les CCF puissent se tenir jusque la fin de l'année scolaire

Aujourd'hui, Ils n'ont toujours pas obtenu de réponse du Doyen des IA-IPR EPS et la Direction Académique ne s'est pas manifestée depuis l'Audience !

Les collègues n'ont aucune information sur les conditions dans lesquelles se fera la rentrée 2016 pour l'EPS et le sport scolaire. Une seule heure année de natation est garantie.

Le SNEP Versailles va à nouveau intervenir auprès de la Région et va solliciter les responsables de l'EN au plan départemental et académique pour que les horaires d'EPS et le sport scolaire soient bien assurés à la rentrée 2016.

# FICHE À RENVOYER À VOTRE SECTION ACADÉMIQUE APRÈS LES RÉSULTATS DU MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

## Affectation dans une zone de remplacement pour 2016-2017

NON SYNDIQUÉ(E)S, MERCI DE JOINDRE 2 TIMBRES

<b>Discipline :</b> ..... Option postulée : .....	Si temps partiel demandé, <b>QUOTITÉ :</b> .....
---	---

NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire (en CAPITALES)	Date de naissance 
---	-----------------------

Prénoms : ..... Nom de naissance : .....

Adresse (personnelle) : ..... ..... Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Commune : ..... Tél. : ..... Portable : ..... Courriel : .....	Adresse (de vacances) du .../... au .../... : ..... ..... Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Commune : ..... Tél. : ..... Portable : ..... Courriel : .....
--	--

### Situation administrative actuelle :

**Catégorie :**     Agrégé(e)     Certifié(e)     P. EPS     CE EPS     PLP     A.E.     CPE     CO-PSY

**Affecté(e) sur la zone de remplacement de :** .....  
 (ÉCRIRE en CLAIR, PAS de CODE)

### Pour les collègues déjà TZR :

- ① • Date d'affectation à titre définitif sur votre zone : .....    ② Établissement ACTUEL de rattachement : .....  
 • Vous avez été touché par une mesure de carte scolaire : ..... Commune : .....  
   – En quelle année ? .....    ③ Établissement d'exercice si vous êtes affecté(e) à l'année : .....  
   – Ancienne zone ? .....    .....  
   – Date d'affectation sur cette zone ? .....    Commune : .....  
 • Pour la rentrée 2016, êtes-vous touché par une mesure de carte scolaire ? .....

<b>Éléments de barème :</b> • échelon : ..... • ancienneté dans le poste : .....	• bonifications familiales : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (pour les académies les prenant en compte) nombre d'enfant(s) à charge : ..... • bonifications prioritaires sur la ZR au titre du handicap <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
--	--

## PRÉFÉRENCES

**REPLACEMENT à l'année**

	VŒUX EXPRIMÉS*	TYPE ÉTABL.
1		
2		
3		
4		
5		

\* Saisis sur SIAM :  OUI     NON

Si aucun de mes vœux ne peut être satisfait, je privilégie (classer 1, 2, 3) :

- la localisation géographique  
 le type d'établissement : je préfère un .....  
 l'affectation sur un seul établissement

**REPLACEMENTS de courte ou moyenne durée**

Pour une meilleure prise en compte de votre situation, n'hésitez pas à nous joindre un courrier explicatif que vous envoyez également au rectorat (précisions sur: situation familiale, moyens de locomotion, etc.).

N° de carte syndicale .....  Date remise cotisation .....  Nom(s) figurant sur la carte .....	<b>IMPORTANT : autorisation CNIL</b> J'accepte de fournir au SNES*/SNUEP*/SNEP* et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES*/SNUEP*/SNEP* de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES*, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 / SNEP*, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris / SNUEP*, 38, rue Eugène-Oudiné, 75013 Paris ou à ma section académique. Date : ..... Signature : .....
--	--

\*Rayer les mentions inutiles